

Mettre en échec l'atomisation du statut des enseignants-chercheurs. Un boycott cinglant du CTPU (*) convoqué lundi 17 novembre

Les élus SNESUP (7), Autonomes (FNSAESR-CSEN) (2) et SNPRES-FO (1) ont refusé de se prêter à la convocation précipitée du CTPU, qui devait examiner les modifications du décret de 1984 sur les obligations de service, les promotions, les primes, le CNU et l'accroissement considérable du rôle des présidents d'université. Faute de quorum, le CTPU est donc annulé. Le SNESUP regrette l'attitude du SGEN et de l'UNSA qu'il avait souhaité associer à cette initiative.

Madame la Ministre,

Lors de la séance de ce jour, vous présentez au CTPU un projet de décret dont les conséquences sur les statuts des enseignants-chercheurs seraient considérables. Ce texte s'inscrit dans un plan d'ensemble de modifications profondes présentées comme visant l'amélioration de l'attractivité des carrières dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Vous avez rendu publics vos projets le 20 octobre en réservant à la presse la primeur de cette information. Cette façon de procéder montre une conception étonnante de la concertation, du respect minimal envers les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche et envers leurs organisations syndicales. Cette absence de dialogue ne se dément pas avec la précipitation qui vous amène à présenter à cette instance ainsi qu'au CSFPE la même semaine un texte aussi fondamental dix neuf jours après l'avoir rendu public.

La découverte du contenu de ce texte provoque chez l'ensemble des enseignants-chercheurs –dès qu'ils en sont informés– stupeur et indignation.

Venant en prolongement de la loi LRU, il va beaucoup plus loin dans le processus graduel de sortie de l'enseignement supérieur de la fonction publique d'état. C'est à peu d'exceptions près la totalité de la gestion des carrières des enseignants-chercheurs qui échappe désormais au CNU, seule instance majoritairement élue, totalement vidée de son rôle et ravalée à une instance d'évaluation. Dans le même temps, les présidents et directeurs d'établissement se voient confier le rôle de décision dans la quasi-totalité des actes, sans aucun contrôle par une instance nationale ou même locale. Carrières, promotions, primes, congés, service : tout sera décidé envers nos collègues de façon étroitement locale, autoritaire et opaque.

La modulation des services, disposition nodale dans ce texte, est une agression sans précédent contre les enseignants-chercheurs. Cachant mal l'objectif d'économie de moyens sur le dos de collègues qu'elle vise à pressurer, cette disposition aura des effets désastreux sur le climat dans les établissements, sur la qualité de la recherche et de l'enseignement. Elle introduit une compétition insidieuse entre les collègues, l'allégement des services des uns exigeant l'alourdissement de celui d'autres, qu'on prendra soin pour cela de culpabiliser sur leur travail de recherche. Le concept d'enseignement-punition que véhicule ce dispositif est indigne des valeurs que doit porter l'université, et inquiétant pour l'avenir de notre enseignement.

L'ensemble des mesures que vous avez annoncées fait prévoir une liste de textes à venir, dont aucun ne nous est connu à cette heure. Le présent texte, inacceptable, fait concevoir les pires inquiétudes sur le restant du dispositif.

Nos organisations demandent le retrait de ce projet de décret, le retour à une démarche de concertation et d'écoute envers les personnels et leurs organisations représentatives, l'abandon de ce dangereux processus de sortie de la fonction publique d'état. Elles ont décidé de ne pas siéger à la séance du CTPU convoquée ce lundi 17 novembre, afin de souligner l'extrême gravité de la situation créée par ce plan de réforme statutaire décidé sans les personnels et contre leur volonté. Elles vous demandent, Madame la Ministre, de prendre la mesure des conséquences désastreuses de ce plan sur l'ensemble du système universitaire, de retirer ces projets et d'accepter enfin d'entrer dans une phase de vraie concertation sur les justes réformes à adopter d'urgence.

(*) Comité Technique Paritaire des Personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut Universitaire

Signez en nombre et faites signer autour de vous pour mettre en échec l'explosion de nos statuts

Appel intersyndical et associatif

(SNESUP-FSU, SNCS-FSU, SNEP-FSU, SNPRES-FO, SNTRS-CGT, SLR, SLU, SUD-Education)

<http://www.recherche-enseignement-superieur.fr>

Des dizaines de CA d'universités pour l'abandon du projet masterisation/concours en l'état : Paris 1, 3, 4, 5, 6, 7, Marne-la Vallée, Paris 8, 10, 11, 12, 13, Aix-Marseille 1, Bordeaux 3, Pau, Caen, Dijon, Littoral, Nancy 2, Le Mans, Angers, Lyon 2, Orléans, Tours, Poitiers, Rennes 2, Brest, Le Havre, Rouen, Strasbourg 1, Toulouse 2, La Réunion....

Un nouvel appel électronique indispensable à signer sans attendre !

"L'ÉDUCATION NATIONALE EN DANGER : POUR UNE VRAIE FORMATION DES ENSEIGNANTS"

<http://appeldu8novembre.fr>